Réf. Farde e-Assemblées : 2454125

N° OJ : 132

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : 2022/09 - TV/2022/186/EP - Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, de petits travaux d'infrastructures visant la sécurisation d'abords d'écoles et voiries communales.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, § 1er ;

Vu qu'à la suite d'un appel de la Région de Bruxelles-Capitale pour subventions aux petits travaux d'infrastructure visant la sécurité routière, le Département Travaux de Voirie a introduit un dossier de candidature pour :

- Rue de Drootbeek : Sécurisation abord d'école ;
- Carrefour Emile Delva/Rue Steyls : Résolution ZACA communales ;

Considérant que les dossiers retenus ont été préparés en concertation avec l'Instruction Publique, la Cellule Mobilité et le Service technique de la circulation TRAT/T ;

Considérant que la demande a été approuvée par la Région en date du 31/05/22 ;

Considérant que la recette de 209.000,00 EUR, représentant le montant maximal du subside, pourra être inscrite à l'article 42105/665/52 du budget extraordinaire 2022 sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle ;

Considérant qu'une convention fixant les modalités pratiques autour desquelles s'organise la subvention doit faire l'objet d'une approbation par les autorités communales de la Ville afin d'obtenir le subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ,

ARRETE :

Article unique : La convention n° TV/2022/186/EP visant la subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, de l'aménagement d' abords d'écoles et de voiries communales en vue d'y améliorer la sécurité des usagers, est adoptée.

Annexes :

- abord d'école Drootbeek (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- ZACA - Delva/Steyls (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)